

Fraude salariale? - Quoi faire?

Même sans permis de séjour tu as droit à ton salaire!!

Si tu n'as pas reçu ton salaire et même si tu ne possèdes pas une carte de séjour il est fort avantageux de charger un/e avocat/e de porter plainte auprès un **tribunal de travail**.

Ton **risque** est calculable.

Si tu es représenté/e par un/e avocat/e tu n'es pas obligé/e dans un premier temps de paraître en personne devant le juge. Il est recommandé de donner comme adresse de contact un service de consultation.

Selon nos expériences faites jusqu'à présent le tribunal de travail à Berlin **ne s'intéresse pas à ton statut de séjour**. Il s'intéresse aux conditions de travail et au travail effectué qui n'a pas été payé.

Il existe en général la possibilité de recevoir de "**l'aide judiciaire**" pour tous ceux qui n'ont pas les moyens de payer les frais d'avocat. Si ta requête est accordée l'Etat se chargera des frais d'avocat. D'après notre expérience on accorde normalement les requêtes pour l'aide judiciaire.

Or tu devrais **considérer les points suivants** pour améliorer tes chances devant le juge:

1. Les **accords verbales** (prends des notes précises) avec ton patron concernant le travail (le lieu, le nombre des heures,

quelle activité, salaire) comptent également comme **contrat de travail**. Songes à ce que les accords concernant le salaire, les heures de travail etc. peuvent être attestés par d'autres personnes.

2. Tu dois **prouver les rapports réels de travail** ainsi que le travail effectué. Prends des notes concernant chaque jour de travail, l'activité, le lieu, la date et les heures de travail, les pauses et la personne qui t'a donné les directives de travail.
3. Il est important pour la preuve de travail que tu peux nommer des personnes, qui peuvent **témoigner** où, depuis quand et le fait que tu as travaillé.
4. **Après un mois**, au plus tard deux mois après, tu dois **rappeler le salaire pas payé par une lettre**. Il est important de faire une photocopie de cette lettre et de garder cette photocopie. Après un ou deux mois (selon les conventions collectives) ton droit au salaire va être déchu. Tu dois envoyer la revendication salariale en recommandé avec accusé de réception afin que tu puisses prouver la réception (cela coûte environ 6 Euros).

Tu devrais **réduire au minimum les informations** que tu donnes **aux employeurs sur ta personne**, qu'ils ne puissent pas exercer contrainte contre toi. Ne donnes pas ta vraie adresse. Il y a des employeurs qui dénoncent des personnes aux autorités parce qu'ils ne veulent pas payer le salaire.

Souvent une lettre d'un service de consultation ou d'un/e avocat/e, réclamant le salaire pas payé, est suffisant d'inciter les employeurs à payer. Faire valoir son droit au salaire devant le juge ne va pas toujours être couronné de succès. Néanmoins il est important de montrer aux employeurs, qui essaient d'exploiter ta situation difficile et ne paient pas, qu'ils ne peuvent pas faire n'importe-quoi et rester anonyme.

Il est important qu'on recueille et échange des informations concernant des employeurs, qui ne paient pas leurs employés. Il existe des centres de consultation où tu peux transmettre tes expériences et où tu peux te renseigner sur les démarches à faire. Si tu veux porter plainte devant un tribunal de travail, ces centres t'assisteront à trouver un/e avocat/e.

top